Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503337-20251201-DCM_78_2025-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DÉCEMBRE 2025**
Date de convocation : Le 25 novembre 2025. Date de d'affichage : Le 25 novembre 2025.	L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Monsieur Benoît CLÉMENT, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Emilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Geneviève FERRÉ, Eric PELTIER, Marc SORIN, François GARNIER, Pascaline MARION, Yoann CADO, Hubert BLANCHARD, Emilie PHÉLIPPÉ. Excusés : Emilie BOUÉ, Aude BAZIN, Muriel HÉLARY, Anne GUILLEVIN. Absents : Fabien HOUGET, Jonathan PELHATE. Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Emilie BOUÉ à Pascaline MARION, Aude BAZIN à Benoît CLÉMENT, Muriel HÉLARY à Christophe LECOMTE, Anne GUILLEVIN à Hubert BLANCHARD. Graziella VALLÉE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 78/2025	

OBJET : Demande de subvention complémentaire d'une association.

Monsieur le Maire donne la parole à Graziella Vallée, adjointe aux finances, qui rappelle les règles d'attribution des subventions mises en place par délibération n° 110/2023 du 4/12/2023 et précise que les demandes doivent être déposées pour le 31/01/N au plus tard.
Puis Madame Vallée fait part de la demande de l'Association Roche aux Fées VTT de réexaminer le montant de la subvention attribuée en 2025 (soit 183.60 € en fonction du nombre d'adhérents, au titre d'une association sportive dont le siège n'est pas au Theil de Bretagne) compte-tenu de la domiciliation du siège de l'association en cours de l'année 2025 et de l'organisation de manifestations en 2025.
Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à l'Association Roche aux Fées VTT les règles d'attribution décidées par délibération n° 110/2023, notamment en ce qui concerne la 1ère année de fonctionnement d'une association ou l'organisation d'évènements, et confirme donc le montant attribué de 183.60 € au titre de l'année 2025.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLÉMENT

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Graziella VALLÉE